

Assemblée générale ordinaire de l'ARH du 28 mai 2015 à Aigle

Message de Philippe Thuner, président

Mesdames et Messieurs,

J'en viens maintenant à quelques considérations sur l'hôtellerie et son imbrication dans la vie économique et politique de notre pays. Après le bilan relativement bon de 2014, j'aborderai, sans vous surprendre, la problématique du franc fort, rendue à nouveau lancinante par la décision de la BNS du 15 janvier dernier d'abandonner le taux plancher face à l'euro. Puis je vous parlerai des plates-formes de réservation par internet, du développement fulgurant des chambres d'hôtes, de l'après 9 février 2014 et je terminerai par les votations fédérales du 14 juin, plus particulièrement l'impôt sur les successions.

Le franc fort

La réévaluation du taux de change du franc suisse due aux bons résultats de notre économie et à une tenue raisonnable des finances publiques est un phénomène récurrent depuis l'abandon des taux de change fixes en 1971. Régulièrement, le tourisme et l'hôtellerie suisses doivent faire face à une diminution abrupte de leur compétitivité internationale, qui est déjà difficile à maintenir en raison du niveau de vie très élevé de notre pays. A moins de revenir aux taux de change fixes ou que la Suisse abandonne sa souveraineté monétaire, l'hôtellerie est condamnée à faire face à ces mouvements hiératiques des monnaies qui profitent surtout aux spéculateurs.

Les trois principaux segments de clientèle sont inégalement touchés. Le tourisme d'affaires individuel suit l'évolution de l'économie en général. Tant que celle-ci se porte bien, il y a des visiteurs dans les entreprises, les compagnies multinationales et les hautes écoles. Par contre, il y avait déjà une forte pression sur les prix, encore exacerbée par le franc fort. Le tourisme d'affaires de groupes – congrès, expositions, incentives et séminaires – pourrait être lourdement impacté. Nos destinations de congrès ou de foires sont déjà

en difficultés face à des villes étrangères dans lesquelles les collectivités publiques offrent gracieusement les installations. Décrocher de grands congrès internationaux risque de devenir mission impossible.

Le tourisme vacancier ou de loisirs est lui aussi soumis à forte concurrence, notamment de nos pays voisins, mais aussi de destinations exotiques rendues très accessibles par les bas prix du transport aérien.

Mais nous avons de nombreux atouts à faire valoir pour contrer le déclin annoncé du tourisme suisse: un environnement et des paysages superbes, des transports publics performants, une stabilité politique, une certaine sécurité et des prestations hôtelières de qualité.

Il convient donc de redoubler d'efforts.

Pour les collectivités publiques, il s'agit d'améliorer les conditions cadres. Sachant que les effets ne se feront sentir que dans 5 ou 10 ans, il convient de débloquent certains dossiers qui n'attendent plus que le feu vert politique.

Pour les organes de promotion touristique, notamment Suisse Tourisme, il s'agit d'une part d'augmenter les campagnes sur les marchés lointains tels que Brésil, Chine, Inde et autres pays d'Asie et, d'autre part de dynamiser la promotion sur le plan suisse afin de conserver la clientèle helvétique dans nos hôtels, elle qui est attirée en Europe par les prix favorables.

Pour notre association faîtière hotelleriesuisse, il s'agit de renforcer la collaboration avec tous les autres acteurs du tourisme et de mettre la pression sur le monde politique pour l'amélioration des conditions – cadres.

Quant à nous, hôteliers, ne pouvant être bon marché, nous devons donc être « bons tout court », et même excellents. Cela passe par l'innovation, la formation de nos collaborateurs, des collaborations entre hôtels, une présence plus efficace sur internet et les réseaux sociaux, des réductions de prix obtenues des fournisseurs et toutes mesures qui permettent de se démarquer des autres.

A tous les échelons, nous devons travailler ensemble – entreprises, associations professionnelles et collectivités publiques pour maintenir un tourisme et une hôtellerie dynamique dans notre pays.

Les sites de réservations par internet

Les plates-formes de réservation en ligne ont connu un développement très rapide. Aujourd’hui, près de 30 % des nuitées de nos hôtels sont réservées par ce moyen. En automne 2012, hotelleriesuisse a déposé une plainte à la COMCO contre les 3 acteurs qui dominent ce marché en Suisse, accaparant pratiquement 90 % de son volume. Sont visés, l’abus de position dominante avec des commissions très élevées – de 12 à 25 % -, l’obligation pour l’hôtelier de mettre à disposition ses chambres au prix le plus bas sur ces sites et celle de ne pas fermer le contingent tant qu’il y a encore une chambre libre dans l’hôtel.

Dans le fond, il s’agit de redonner à l’hôtelier un peu de liberté dans sa politique commerciale. Nous attendons avec impatience la décision de la COMCO, qui devrait tomber cette année, en espérant qu’elle soit encore plus courageuse que celles prises dans divers pays européens dont l’Allemagne, l’Italie, la Suède et la France. Cela fait aussi partie des conditions-cadres qui peuvent être améliorées rapidement et sans frais.

Les chambres d’hôtes

Aujourd’hui, la chambre d’hôtes n’est plus un revenu occasionnel, mais elle est mise en vente en permanence dans le monde entier sur internet. Le marché est tellement juteux que certains en font profession et louent ou achètent des appartements pour les transformer en chambres d’hôtes, gérant plus de 120 unités, soit la capacité d’un grand hôtel. Dans le canton de Vaud, plus de 700 objets sont mis en vente sur un seul site de réservation. C’est 5 fois la capacité du Beau-Rivage Palace. On assiste donc, sous couvert d’un discours intello-bobo-sociologique d’« économie du partage », au développement d’une économie de l’hébergement plus ou moins clandestine. Toute concurrence est stimulante, mais à condition d’être loyale et que les règles du jeu, notamment

les normes légales, soient les mêmes pour tout le monde, ce qui est loin d'être le cas.

En effet, les chambres d'hôtes ne sont pas soumises à autorisation. Elles sont donc inconnues des polices du commerce. Elles peuvent, sauf bon vouloir des tenanciers, ne payer ni taxe de séjour, ni TVA ou impôts. Elles ne sont soumises à aucun contrôle en matière d'hygiène ou de sécurité.

Enfin les éventuels collaborateurs ne sont pas soumis à notre convention collective, voire payés de la main à la main. L'hôtelier, le tenancier de camping et les autres acteurs de l'hébergement touristique traditionnel ne peuvent échapper à toutes ces contraintes légales, réglementaires ou conventionnelles.

Internet va trop vite. Les lois nationales n'arrivent pas à suivre cette évolution et sont souvent impuissantes face à des activités délocalisées. Mais les chambres d'hôtes, tout comme les hôtels, ne peuvent s'évanouir à l'autre bout du monde. Il est donc possible de réguler leur activité dans le pays et de les soumettre à des règles analogues à celles que respectent les autres formes d'hébergement. Il est indispensable que naisse une volonté politique pour rétablir une concurrence loyale entre hébergeurs, qui fait aussi partie de l'amélioration rapide des conditions-cadres.

L'après 9 février et le contingentement de la main d'œuvre

L'adoption de justesse par le peuple suisse de l'initiative demandant le rétablissement des contingents pour la main d'œuvre européenne, constitue une menace sérieuse pour notre profession et, en tout cas, une détérioration marquée des conditions-cadres.

Ceux qui ont connu le contingentement de la main d'œuvre étrangère et le permis saisonnier, à la fin du siècle passé, se rappellent des joyusetés du système. Les employés qualifiés ne désiraient souvent pas venir travailler en Suisse 9 mois sans leur famille. C'est donc la loi qui induisait le profil des futurs collaborateurs et l'Etat qui incitait les hôteliers à engager du personnel non qualifié. La répartition entre branches et entreprises des contingents accordés

au canton par la Confédération tenait de la quadrature du cercle. La surcharge administrative provoquait des attentes de permis durant plusieurs mois.

L'employé avait parfois déjà quitté l'hôtel lorsque son permis de travail arrivait. L'hôtelier était presque en permanence dans l'illégalité car, bien entendu, l'employé n'avait pas le droit de travailler avant de recevoir son permis. Dans une branche où la volatilité de la demande et celle des collaborateurs sont très fortes, une telle rigidité légale de l'embauche est impraticable.

Voilà ce qui nous pend au nez à moins qu'une solution moins rétrograde ne soit trouvée pour appliquer l'initiative sans pénaliser l'économie. Au minimum, il convient d'accorder au tourisme et à l'hôtellerie des contingents plus larges au vu des spécificités de la branche et de permettre la prise d'emploi dès le dépôt de la demande de permis afin de répondre au mieux à l'immédiateté des besoins.

Votation du 14 juin - Impôt sur les successions

Nous votons le 14 juin sur une initiative visant à l'introduction d'un impôt fédéral de 20 % sur les successions et donations pour financer l'AVS. Outre de constituer une nouvelle attaque de la gauche contre l'édifice socio-économique suisse qui nous a permis de jouir d'une situation matérielle incomparablement meilleure que celle de la plupart des peuples du monde, cette initiative est entachée de défauts majeurs :

1. Elle ne respecte pas l'unité de matière en créant un nouvel impôt fédéral, en abrogeant des dispositions légales cantonales et en introduisant un nouveau mode de financement de l'AVS.
2. La constitution fédérale prévoit que les prestations de la Confédération en faveur de l'AVS ne peuvent excéder la moitié des dépenses, le solde étant couvert par les cotisations des assurés, employés et employeurs. L'initiative ne modifie pas cet article. Il n'y aurait donc pas obligatoirement d'amélioration du financement de l'AVS, mais simplement un transfert de montants à l'intérieur de la caisse fédérale.

3. L'autonomie des cantons et leur capacité financière seraient mises en danger. Ce sont eux qui prélèvent un impôt sur les successions. Ils ne toucheraient plus qu'une fraction de l'impôt fédéral dont les modalités leur échapperaient complètement. D'ailleurs, l'imposition directe est, en principe, du ressort des cantons, la Confédération s'étant réservée l'imposition indirecte (TVA, impôt sur le tabac...) et les bénéfices de ses entreprises/anciennes régies (Poste, Swisscom...) qui constituent aussi une forme de taxation de la consommation.
4. L'initiative prévoit la rétroactivité des nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2012.

Cela signifie que des héritiers, par exemple repreneurs d'entreprises familiales, pourrait se voir ponctionner un impôt supplémentaire en 2018, estimation de l'entrée en vigueur de la loi d'application, sur une succession liquidée en 2012 en toute bonne foi selon les règles cantonales.

Une des qualités mondialement reconnues à notre pays est précisément la stabilité de son ordre juridique. Rendre possible la rétroactivité de l'application des nouvelles lois, c'est livrer le pays et ses habitants, aussi les plus faibles, au bon vouloir des princes qui gouvernent. C'est le début de la fin d'une démocratie équilibrée protégeant ses citoyens contre l'arbitraire et l'injustice.

Pour l'hôtellerie, les conséquences seraient lourdes lors de la transmission d'hôtels familiaux. Actuellement déjà, la reprise de l'entreprise familiale par un des héritiers est difficile en raison du prix élevé du foncier et des difficultés de financement. Lors d'une succession, la plupart des hôtels sortent du giron familial au profit de groupes d'investisseurs, souvent étrangers. Avec une taxation supplémentaire à 20%, faisant augmenter le prix de rachat d'autant, c'est le coup de grâce donné à une hôtellerie familiale de qualité. Je vous invite donc à déposer dans l'urne un NON sec et sonnante.

Voilà Mesdames et Messieurs, ces quelques sujets rapidement traités vous démontrent la nécessité pour les hôteliers et les autres acteurs du tourisme suisse de se fédérer pour mieux contrer ensemble les turbulences du monde dans lequel nous vivons. Aujourd’hui, nous sommes dans un endroit magnifique, il fait beau et nous avons le moral pour aller de l’avant.

Merci de votre attention.